

# UQAC - Protocole d'entente - Activité de formation pratique en milieu de travail

Dans le cadre du cours (Sigle) \_\_\_\_\_ (Titre) \_\_\_\_\_ de l'UQAC Session \_\_\_\_\_

**ENTRE:**

L'Université du Québec à Chicoutimi  
555, boulevard de l'Université  
Chicoutimi (Québec)  
G7H 2B1  
Tél.: (418) 545-5011

**ET:**

Nom de l'organisme  
\_\_\_\_\_  
Adresse  
\_\_\_\_\_  
Ville  
\_\_\_\_\_  
Code postal Téléphone  
\_\_\_\_\_  
Directeur-trice  
\_\_\_\_\_

**AU BÉNÉFICIE DE:**

Nom (étudiant-e) Prénom  
\_\_\_\_\_  
Code permanent  
\_\_\_\_\_  
Adresse  
\_\_\_\_\_  
Code postal Téléphone  
\_\_\_\_\_  
Programme d'études  
\_\_\_\_\_

***Ci-après appelée l'Université;***

1. L'UNIVERSITÉ
- 1.1 fait connaître à l'organisme la description, les objectifs du stage, projet pédagogique, intervention clinique, école de rattachement;
- 1.2 assume la supervision du stage, projet pédagogique, intervention clinique, école de rattachement;
- 1.3 veille à ce que le-la superviseur-e du stage et le-la stagiaire respectent les politiques et règlements de l'organisme, en particulier la confidentialité de toute information;
- 1.4 s'engage à fournir à l'organisme, à la demande de celui-ci, une preuve d'assurance-responsabilité protégeant le-la stagiaire;
- 1.5 s'engage à aviser immédiatement, par écrit, l'organisme de toute annulation ou modification de stage;
- 1.6 s'engage à retirer tout-e stagiaire jugé-e inacceptable par l'organisme;
- 1.7 s'engage à transmettre à chacune des parties impliquées copie dûment signée du présent protocole d'entente.

***Ci-après appelé l'organisme;***

2. L'ORGANISME
- 2.1 accepte de recevoir comme stagiaire: \_\_\_\_\_ ;
- 2.2 s'engage à recruter et à nommer un membre du personnel comme superviseur ou répondant du stage;
- 2.3 s'engage à faciliter au-à la stagiaire, la poursuite des objectifs et le déroulement de son stage en donnant au-à la superviseur-e du-de la stagiaire, tous les moyens pour lui permettre le suivi et l'évaluation académique du projet, de même que le support requis pour la réalisation du mandat du-de la stagiaire;
- 2.4 considère le-la stagiaire ne faisant partie de son personnel régulier;
- 2.5 offre ses services médicaux d'urgence au-à la stagiaire, en cas de maladie subite ou d'accident sur les lieux du stage;
- 2.6 fournit, à la demande de l'Université, au-à la coordonnateur-trice des stages et de la formation pratique externe, une attestation de la présence du-de la stagiaire;
- 2.7 n'exige aucun frais pour recevoir le-la stagiaire;
- 2.8 respecte sa politique concernant le salaire ainsi que les frais de déplacement et de séjour des stagiaires; l'Université se dégage de toute responsabilité dans le cas d'une éventuelle entente entre l'organisme et le-la stagiaire;
- 2.9 avise immédiatement le-la stagiaire, par écrit, d'une cessation ou modification de stage et transmet une copie de cet avis au-à la coordonnateur-trice des stages et de la formation pratique externe ainsi qu'au-à la tuteur-trice et au-à la superviseur-e.

***Ci-après appelé-e le-la stagiaire;***

3. LE-LA STAGIAIRE
- 3.1 accepte de se conformer aux règles de sens commun ainsi qu'aux règles à l'intérieur de l'organisme et à respecter les politiques et règlements, en particulier la confidentialité de toute information;
- 3.2 s'engage à respecter le secret professionnel ainsi que les autres règles de déontologie propres à l'organisme;
- 3.3 accepte de se soumettre aux exigences sanitaires de l'organisme;
- 3.4 accepte de respecter la politique de l'organisme concernant le salaire ainsi que les frais de déplacement et de séjour des stagiaires (l'Université se dégage de toute responsabilité dans le cas d'une éventuelle entente entre l'organisme et le-la stagiaire);
- 3.5 s'engage à respecter le droit de propriété sur tout travail effectué pour l'organisme et directement relié aux objectifs et aux activités du stage. À ce titre, l'organisme pourra utiliser à sa guise le produit du travail effectué au cours du stage sans que le-la stagiaire puisse réclamer de dédommagement d'aucune espèce;
- 3.6 s'engage à aviser immédiatement, par écrit, le-la coordonnateur-trice des stages et de la formation pratique externe, quinze jours avant toute intention de modifier ou d'abandonner le stage.

La durée du stage est du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ Professeur superviseur de l'UQAC \_\_\_\_\_

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ ce \_\_\_\_\_ ième jour du mois de \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_ .

POUR L'UNIVERSITÉ:

POUR L'ORGANISME:

LE-LA STAGIAIRE:

Coord. adm. des stages au DAL

Directeur-trice

Nom et prénom

Date

Téléphone

Date

Téléphone

Date

Téléphone